

Recensement Juge Secourisme : Attestation & Diplôme équivalent

Obligation pour les juges d'avoir une qualification aux premiers Secours sur le cycle 2025/2028

Au gymnase comme dans la vie courante, il faut être capable d'exécuter correctement les gestes qui peuvent sauver un gymnaste, un proche, le protéger, mettre en œuvre un environnement pouvant empêcher l'aggravation de l'état de santé en attendant l'arrivée des secours adaptés.

Par décret (Article D211-101 du Code du Sport), et pour l'ensemble des fédérations agréées, pour pouvoir officier en compétition, tous les juges doivent être en possession d'un diplôme de premiers secours, au minimum avec une formation aux Gestes Qui Sauvent (2 h de formation).

Comme annoncé lors des colloques régionaux et des formations : La qualification de « juge Secourisme » **sera obligatoire dès la rentrée de septembre 2026** pour pouvoir juger en compétition.

Les Comités Régionaux ont la charge de recenser les juges, de toutes les disciplines et pour tous les niveaux, ayant cette qualification pour leur valider le titre de « Juge Secourisme » qui apparaitra sur la licence.

Pour cela, il convient pour les juges de se mettre en conformité et faire valoir leur diplôme ou attestation afin de mettre à jour FFGym Licence.

Si vous avez déjà un diplôme, merci de vous inscrire le plus rapidement possible avec le lien ci-dessous.

En cas de non-détention d'un diplôme (ou équivalent), ou si cette aptitude est lointaine, vous devez suivre une formation dans la saison et vous déclarer par la suite avec le lien ci-dessous.

POUR LES DETENTEURS D'UN DIPLÔME :

Gestes Qui Sauvent ou PSC-1 ou un diplôme équivalent.

Pour déclarer votre diplôme, merci de cliquer sur le lien ci-dessous :

Nommage du document à téléverser :

NOM-Prénom-Discipline-Niveau de juge-Numéro de Licence-Titre du diplôme.

- : <https://forms.gle/P8j7b4oKNzhFNNXF9>

Si vous êtes juge dans plusieurs disciplines, en choisir qu'une seule.

1 juge = 1 formulaire

A faire immédiatement et avant le 31 mai 2026.

Vous trouverez dans l'article en lien ci-dessous la liste des diplômes équivalents.

- https://www.occitanie-ffgym.com/Recensement-Juge-Secourisme-Attestation-Diplome-equivalent_a4636.html

POUR CEUX QUI VEULENT SE FORMER (ou se recycler) :

De nombreux sites de formation sont accessibles et proches de chez vous pour des formations aux

- Gestes Qui Sauvent (2h de formation),
- PSC-1 (7 h de formation),

Rapprochez-vous d'un centre de formation agréé proche de chez vous.

Quelques pistes en cliquant sur les liens ci-après :

- [Groupama \(assureur FFGym\)](#)
- [Croix Rouge](#)
- [Protection Civile](#)
- [la Fédération nationale des sapeurs-pompiers](#)
- [La Croix Blanche,](#)
- [Ministère de l'éducation Nationale,](#)
- Votre municipalité,
-

A noter que certains clubs ou comités départementaux peuvent proposer une formation.

Vous remerciant par avance de l'attention et de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif.
N'hésitez pas à relayer cette information importante auprès de tous les juges.

Le comité reste bien entendu disponible pour toute information complémentaire